

Article 10 (SFDR) Website Disclosures

Article 8 Fund

**CapitalatWork Equities Plus – Equities Plus at work
D**

Dénomination du produit: CapitalatWork Equities Plus – Equities Plus at work D
Identifiant d’entité juridique: 549300HQ6L71OHUVH58

Ce produit financier a-t-il un objectif d’investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum **d’investissements durables ayant un objectif environnemental : %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum **d’investissements durables ayant un objectif social : __%**

promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas pour objectif l’investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10% d’investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d’investissements durables**



Résumé

Ce document vous fournit des informations sur ce compartiment en relation avec le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR EU 2019/2088). Ceci n'est pas un document de marketing. L'information est requise par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques de durabilité et/ou les objectifs et les risques de ce compartiment. Nous vous conseillons de le lire conjointement avec d'autres documents pertinents sur ce fonds, en ce y compris le prospectus et son annexe, afin que vous puissiez prendre une décision éclairée quant à l'opportunité d'investir.



Sans objectif d'investissement durable

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Caractéristiques sociales et environnementales du produit financier

Quelles sont les caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en utilisant une Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales (y compris de gouvernance) en utilisant une approche consistant à exclure certaines entreprises de l'univers d'investissement possible, et en sélectionnant les valeurs du portefeuille en appliquant une approche « best-in-class », c'est-à-dire qu'il sélectionne seulement les entreprises qui ont la meilleure performance en ce qui concerne les critères cités ci-après.

Les entreprises sélectionnées lors des décisions d'investissement ont des perspectives environnementales, sociales et de gouvernance positives puisqu'elles doivent respecter les exigences de la méthodologie de CapitalatWork en matière d'ISR (investissement socialement responsable).

Cette méthodologie suit elle-même l'approche « best-in-class » en s'appuyant sur des critères de notation provenant du fournisseur de données Sustainalytics et reprenant les trois piliers centraux ;

- Les facteurs environnementaux incluent : Carbone - Activités propres ; Émissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent : Gouvernance d'entreprise ; Éthique des affaires ; Corruption.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour évaluer les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment



Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement suit ce produit financier et comment la stratégie est-elle mise en œuvre dans le processus d'investissement de manière continue ?

La stratégie d'investissement repose principalement sur une méthodologie responsable qui exclut les industries et les entreprises controversées, et compare les entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, le Gestionnaire applique une méthodologie responsable dénommée « Investissement Socialement Responsable »

En application de cette méthodologie, les investissements potentiels sont évalués pour s'assurer de leur alignement avec les caractéristiques que le Compartiment veut promouvoir. La méthodologie est articulée sur certaines **exclusions** et ensuite sur une sélection des valeurs considérées comme « **best in class** ».

Exclusions

Les exclusions sont décrites en réponse à la question suivantes. Certaines exclusions peuvent aussi résulter de la gestion des controverses, comme indiqué ci-dessous.

Scoring ESG & sélection « best in class » :

Scoring ESG & sélection « best in class » : Une fois l'univers des investissements potentiels limité par l'effet de ces exclusions, une sélection est faite au sein de cet univers résiduel en sélectionnant les émetteurs qui se sont vus attribuer par la firme Sustainalytics une note de risque ESG inférieure à la moyenne et qui se classe dans les 40% de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics qui présentent les risques les plus faibles. Ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évalue dans quelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises

Les décisions d'investissement dépendent de critères extra-financiers, les entreprises cibles étant tenues de répondre aux exigences de CapitalatWork en matière d'ISR (investissement socialement responsable). Les critères d'éligibilité ISR reposent sur les trois conditions d'éligibilité précédemment explicitées. Outre ces conditions d'éligibilité, veuillez noter qu'il existe des exclusions de l'univers des investissements.

Exclusions complètes :

- Les entreprises impliquées dans la production et / ou la vente d'armes controversées.
- Les entreprises impliquées dans l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux et l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste.
- Entreprises impliquées dans la production de produits du tabac.
- Entreprise impliquée dans la production ou distribution de produits nucléaires.
- Entreprise impliquée dans l'extraction de charbon thermique.
- Entreprises impliquées dans la production de contenu pornographique.

Exclusions partielles/conditionnelles :

- Les entreprises impliquées dans la production, la distribution et la vente de boissons alcoolisées. L'éligibilité sera déterminée par la présence d'une politique d'entreprise responsable.
- Les entreprises impliquées dans l'industrie du jeu (production et distribution des produits ou facilitation des services de jeux). L'admissibilité sera déterminée par la présence d'une politique d'entreprise responsable.
- Les entreprises impliquées dans les contrats militaires. La participation à la production ou à la distribution de produits liés à des armes est limitée à un maximum de 5% des revenus de la société. La participation à la production ou à la distribution de produits non liés à des armes est limitée à un maximum de 10% des revenus de la société.
- Les entreprises impliquées dans les armes légères. Les entreprises sont exclues si la fabrication et la vente d'armes d'assaut à des clients civils, la fabrication et la vente d'armes légères à des militaires ou à des forces de l'ordre, la fabrication et la vente de composants clés d'armes légères ou la fabrication et la vente d'armes légères (hors armes d'assaut) à des clients civils, représente plus de 5 % des revenus de la société.
- Les entreprises impliquées dans l'énergie nucléaire. L'implication dans la production et / ou la distribution de l'énergie nucléaire est entièrement exclue (cf. ci-dessus). La participation à la fourniture de produits et services de soutien est limitée à un maximum de 5% des revenus de la société.
- Les entreprises impliquées dans le charbon thermique. L'implication dans l'extraction du charbon thermique est entièrement exclue (cf. ci-dessus).. L'implication dans la production d'électricité à partir du charbon thermique est limitée à un maximum de 5% des revenus de la société.
- Les entreprises impliquées dans l'industrie du tabac. L'implication dans la production de produits du tabac est entièrement exclue (cf. ci-dessus). La participation à la fourniture de produits et de services liés au tabac est limitée à un maximum de 5% des revenus de la société. L'implication dans la vente au détail de produits du tabac est limitée à un maximum de 15% des revenus de la société.
- Les entreprises impliquées dans la pornographie. L'implication dans la production de contenu pornographique est entièrement exclue (cf. ci-dessus). La participation à la distribution de contenu pornographique est plafonnée à un maximum de 10% des revenus de la société.

- Les entreprises impliquées dans l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport de pétrole et de gaz conventionnels (autres que les activités totalement exclues, c.à.d. l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux et l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste – cf. ci-dessus). L'entreprise doit répondre à au moins un des critères suivants :
 - Avoir un objectif Science Based Targets initiative (SBTi) fixé bien en dessous de 2°C ou 1,5°C, ou avoir un engagement SBTi "Business Ambition for 1.5°C".
 - Avoir moins de 5 % de ses revenus d'activités liées au pétrole et au gaz.
 - Avoir moins de 15 % des dépenses d'investissement dédiées à des activités liées au pétrole et au gaz et n'ayant pas pour objectif d'augmenter les revenus.
 - Avoir plus de 15 % des dépenses d'investissement dédiées à des activités contributives (c'est-à-dire des activités économiques incluses dans la taxonomie européenne ou d'autres activités économiques (pas encore dans la taxonomie européenne) qui contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux (les activités doivent clairement et concrètement contribuer à l'un des objectifs environnementaux de l'Union Européenne ou aux Objectifs de Développement Durable (ODD)).
- Les entreprises impliquées dans la production d'électricité. Jusqu'en 2025, les entreprises dont l'intensité carbone est inférieure aux seuils annuels ci-dessous et qui n'augmentent pas structurellement leur capacité de production d'électricité à partir du charbon ou du nucléaire, sont éligibles. L'intensité carbone de la production d'électricité est limitée à 393 gCO₂/kWh en 2021, 374 gCO₂/kWh en 2022, 354 gCO₂/kWh en 2023, 335 gCO₂/kWh en 2024 et 315 gCO₂/kWh en 2025.

Stratégie Best in Class basée sur un scoring ESG

CapitalatWork limite ses investissements aux actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG inférieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% de leurs groupes de pairs définis également par Sustainalytics qui présentent les risques les plus faibles. Définis par Sustainalytics, ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évaluée dans quelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises.



Proportion d'investissements

Quelle est la répartition prévue de l'actif pour ce produit financier ?

La proportion minimale du compartiment qui est utilisée pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales est de 80%

Veillez noter que pour ce compartiment, CapitalatWork investit dans des types d'actifs qui sont alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales, sur la base de la méthodologie ISR définie ci-dessus. Par conséquent, CapitalatWork investit dans des actifs alignés avec des caractéristiques environnementales ou sociales dans une optique d'obligation de moyen. Veillez noter que dans tous les cas, les investissements potentiels seront évalués selon la méthodologie responsable définie par CapitalatWork.

Cette catégorie d'actifs inclut les investissements alignés avec la stratégie d'investissement telle que définie ci-dessus (Exclusion, Promotion de caractéristiques environnementales et sociales et stratégie Best in class) et représente un pourcentage d'alignement garanti minimal de 80%. En termes de garanties environnementales ou sociales minimales, une analyse de conformité est effectuée sur les émetteurs afin de s'assurer qu'ils respectent les principes tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs pour les entreprises multinationales.

Les autres investissements incluent les liquidités et les liquidités à titre accessoire ayant pour finalité de couvrir les dépenses courantes ou exceptionnelles ainsi que les investissements alignés avec la stratégie d'exclusion mais ne rencontrant pas les caractéristiques E/S. Cette catégorie peut également inclure des produits dérivés listés dans un but de gestion du risque de marché et de devises. La stratégie d'investissement telle que décrite ci-dessus ne s'applique pas à ces produits. Les investissements de cette catégorie qui n'ont pas de caractéristiques E/S sont toutefois soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales mises en place dans le processus d'investissement de CapitalatWork.



Contrôles des caractéristiques sociales et environnementales

Veillez noter que les controverses sont également évaluées pour les piliers « environnemental » et « social », même si la présente question ne concerne pas ces deux piliers.

CapitalatWork s'assure que les entreprises dans lesquelles nous investissons ne sont pas impliquées dans des controverses d'ordre environnemental, social ou de gouvernance. Les controverses liées à la gouvernance sont évaluées dans les domaines suivants :

- Incidents de gouvernance
- Incidents liés aux politiques publiques
- Incidents liés à l'éthique des affaires

Lorsqu'un incident a été détecté comme étant pertinent du point de vue ESG, il est classé et l'entreprise reçoit une note de 1 à 5 (1 = faible impact, 5 = impact significatif).

Chaque entreprise se voit ensuite attribuer un score général, qui correspond au plus haut niveau de controverse atteint parmi les éventuelles controverses en cours pour l'entreprise considérée. Ce processus permet de garantir que les controverses importantes ne passent pas inaperçues. CapitalatWork exclut les entreprises dont le niveau de controverse est de 5, et examine au cas par cas la nécessité d'exclure les entreprises dont le niveau de controverse est de 3 (significatif) ou 4 (élevé). Pendant le processus d'examen des controverses de niveau 3 ou 4, nous enquêtons sur les fondements de la controverse, son intensité et les parties

impliquées. Nous décidons ensuite de conserver ou de liquider notre investissement dans l'entreprise en fonction de la sévérité de l'impact de la controverse.



Méthode

Notre méthodologie « Investissement Socialement Responsable » est fondée sur le cadre suivant :

(1) CapitalatWork utilise une méthode de sélection d'actions « best-in-class ». CapitalatWork limite ses investissements aux actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs. Définis par Sustainalytics, ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évalue dans quelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises.

(2) Grâce à sa méthodologie d'évaluation des controverses au niveau mondial, Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des controverses et incidents concernant divers enjeux ESG sur une échelle de 1 à 5, dans laquelle les controverses les moins graves appartiennent à la catégorie 1 et les plus sévères à la catégorie 5. Les investissements dans les catégories 1 ou 2 sont admissibles. Les investissements dans les catégories 3 ou 4 sont jugés appropriés, au cas par cas, après examen par les pairs de l'équipe de gestion. Les investissements en actions relevant de la catégorie 5 ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de pourcentage d'investissement minimum par type de catégorie.

Les enjeux E, S et G suivants sont intégrés au processus d'évaluation menant à la notation du risque ESG :

- Les facteurs environnementaux incluent les éléments suivants : Carbone – Activités « propres » ; Emissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
- Les facteurs sociaux combinent les éléments suivants : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
- Les facteurs de gouvernance couvrent les éléments suivants : Gouvernance d'entreprise ; Ethique des affaires ; Corruption.

(3) En complément le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales basées sur une sélection d'indicateurs d'incidence négatives sur des facteurs de durabilité.

Le produit financier :

- vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles (PAI 4)
- vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (PAI 10)
- vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées (PAI 14), énergie nucléaire, tabac et pornographie
- vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole

et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique



Source et traitement des données

Le fonds utilise les sources de données suivantes :

1. Le processus d'exclusion utilise plusieurs sources de données telles que Sustainalytics et les informations fournies par les sociétés elles-mêmes,
2. Le processus d'exclusion pour les comportements controversés utilise des données Sustainalytics, ISS,
3. Le processus de vote par procuration utilise des données tirées de processus internes,
4. Les scores ESG du fonds sont fondées sur les données de Sustainalytics.
5. L'évaluation du risque de durabilité par le fonds est fondée sur les données de Sustainalytics.



Limite aux méthodes et aux données

La principale limite à la méthodologie ou à la source de données est l'absence de divulgation par les sociétés. Comme beaucoup d'autres acteurs du marché financier, nous avons du mal à trouver des informations adéquates sur les principales incidences négatives. Pour surmonter ce problème, nous avons eu recours à plusieurs fournisseurs de données, puisque chacun a ses propres forces et faiblesses. Nous ne nous attendons pas à ce que le paysage des rapports produits par les entreprises change de façon importante avant l'introduction prévue de la CSRD en 2025.

En ce qui concerne la méthodologie, nous constatons souvent des divergences dans la façon dont les fournisseurs de données traitent certains sujets. Par exemple, pour les émissions de GES, certains fournisseurs combinent la déclaration d'entreprise avec des données modélisées. Il est fréquent de constater que les données déclarées peuvent varier d'un fournisseur à l'autre en raison de politiques contradictoires, d'assurance de la qualité et d'autres facteurs au cas par cas. Nous ne sommes pas les seuls à le penser, comme en témoignent les nombreux rapports d'associations sectorielles et d'organismes commerciaux comme EuroSIF et l'OICV sur la qualité et la transparence des produits de données ESG.

Nos objectifs environnementaux sont principalement liés à des thèmes plus mûrs, les armes controversées, les énergies fossiles et le respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis. La divulgation est beaucoup plus importante aujourd'hui dans ces domaines et nous sommes donc en mesure d'évaluer une proportion satisfaisante de notre univers pour être en mesure d'effectuer des tâches comme les exclusions et les comparaisons entre le portefeuille et l'indice de référence.



Diligence raisonnable

CapitalatWork Foyer Group SA a intégré les aspects de durabilité des stratégies d'investissement dans des procédures et des processus de diligence raisonnable adéquats pour la sélection et le suivi des investissements, entre autres en tenant compte de l'appétit pour le risque de CapitalatWork Foyer Group SA et des politiques de gestion du risque de durabilité.



Politique d'engagement

Est-ce que la stratégie d'engagement fait partie de la politique d'investissement sociale ou environnementale ?

- Oui
 Non

CapitalatWork n'a pas l'ambition de jouer un rôle actif au niveau d'engagement et de vote avec ses investissements. Le contact se limite à des contacts avec le CFO ou le Investor Relations, dans le cadre d'analyse financière.



Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « Indice de référence désigné »

Est-ce qu'un benchmark de référence a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales ?

- Oui
 Non